



Assemblée générale

Distr. GENERALE

A/AC.105/669
12 décembre 1996

FRANÇAIS
Original : ESPAGNOL

COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

Note verbale, en date du 6 décembre 1996, adressée à l'Office des Nations Unies (Vienne)
par la Mission permanente du Chili

La Mission permanente du Chili auprès des organisations internationales ayant leur siège à Vienne présente ses compliments à l'Office des Nations Unies (Vienne) et, au sujet de la chute de la sonde spatiale russe Mars-96 dans la zone sud-est de l'océan Pacifique, a l'honneur de joindre en annexe des renseignements provenant de la Fédération de Russie qui ont été portés à la connaissance du Gouvernement chilien.

La Mission permanente du Chili saisit cette occasion pour renouveler à l'Office des Nations Unies (Vienne) les assurances de sa plus haute considération.

Vienne, le 6 décembre 1996

ANNEXE

Selon l'annonce qui a déjà été faite, la sonde spatiale "Mars-96", lancée le 16 novembre 1996, n'a pas atteint sa trajectoire de vol vers Mars et est restée en orbite terrestre. Le 17 novembre 1996 (à Moscou), la sonde est retournée dans l'atmosphère où elle a cessé d'exister par désintégration. Des fragments de la sonde et du bloc propulseur, qui n'avaient pas brûlé, sont tombés, comme nous l'avons déjà dit, dans les eaux de l'océan Pacifique. Des renseignements nous parviennent maintenant de pays d'Amérique latine, selon lesquels des fragments de la sonde "Mars 96" auraient pu tomber sur le territoire de ces pays.

Dans le cadre des travaux du Comité spécial chargé de rechercher les causes de l'accident survenu lors du lancement, il a été procédé à une analyse supplémentaire des mesures de la trajectoire, obtenues pendant la dernière phase du vol de "Mars-96", après la séparation du bloc propulseur, ainsi qu'à une modélisation du retour de la sonde dans l'atmosphère. Les résultats de l'analyse, effectuée à partir des données de télémétrie et de mesure, confirment nos premières conclusions sur le moment où des fragments de la sonde pourraient être tombés dans les eaux de l'océan Pacifique, dans la région de la côte chilienne et sur la zone où ils seraient tombés. En retournant dans l'atmosphère, sous l'effet des forces mécaniques et de la chaleur, la sonde "Mars-96" s'est désagrégée et a brûlé presque entièrement. Sur la surface de la Terre ne pouvaient tomber que quelques éléments de la sonde, notamment les sources d'énergie à base de radio-isotopes dont la construction assure l'intégrité et l'herméticité dans des situations extrêmes et répond aux dispositions de la résolution 47/68 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1992, et aux normes nationales en matière de sécurité radioactive. A cet égard, nous comprenons la préoccupation de votre Gouvernement, car elle est liée à l'évaluation des conséquences possibles de la chute de matières radioactives qui se trouvaient à bord de la sonde. Nous comprenons également votre préoccupation devant la possibilité de contamination radioactive par les sources d'énergie radio-isotopes et par la sonde elle-même, au cas où des fragments seraient tombés sur le territoire de pays d'Amérique latine. En conséquence, les organismes compétents de la Fédération de Russie ont fourni les informations suivantes :

Les sources de chaleur et d'électricité de la sonde "Mars-96" se trouvaient dans des capsules spéciales contenant une quantité minimale de matière radioactive (plutonium-238). Chaque capsule comporte deux enceintes, dont la première vise à préserver de l'action agressive du milieu extérieur et la seconde (de résistance) pour assurer la protection contre les forces thermomécaniques. La capsule est hermétique. Du point de vue énergétique, les capsules sont construites, et ont fait leurs preuves à cet égard, pour résister à toute action agressive en cas d'accident : hautes températures pendant le déplacement dans l'atmosphère; action de substances chimiques qui apparaissent après la destruction du système de combustion ou dans d'autres situations d'urgence; explosions; impact sur la terre ferme; pénétration dans le sol ou immersion en eau douce ou salée (aucune corrosion). Les capsules énergétiques ont été soumises avec succès aux essais au sol dans toutes conditions possibles d'accident, et leur conformité avec les prescriptions des documents nationaux et internationaux sur la sécurité radioactive est attestée. L'herméticité des capsules est absolue, ce qui exclut la menace de contamination radioactive du sol ou des eaux.

Le 2 décembre 1996, une réunion aura lieu à l'Agence spatiale russe entre M. Youri Koptev, Directeur de l'Agence, et les ambassadeurs du Chili, du Pérou, de la Bolivie et de l'Argentine afin de leur fournir des renseignements sur la sonde "Mars-96" et sur les mesures prises pendant sa construction pour en garantir la sécurité radioactive. Nous sommes prêts à répondre aux questions.